

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

647/2025

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
Capture des chats errants

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Code Rural et notamment ses articles L 211-27, L 214-3 et R*214-3 ;

Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Règlement Sanitaire Départemental du Loir et Cher et plus particulièrement son article 99-6 ;

Considérant la prolifération des chats errants sur la Commune de Romorantin-Lanthenay ;

Considérant la Convention de l'Association 30 Millions d'Amis en date du 29.09.2025 ;

Considérant le caractère urgent de la situation ;

- ARRETE -

Article 1 : Les chats non identifiés vivant en groupe dans les lieux publics de la commune seront capturés afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.214-5 du Code Rural, préalablement à leur relâcher dans les mêmes lieux ;

Article 2 : Il est prévu une opération de capture du 21 octobre 2025 au 31 décembre 2025, dans les rues suivantes :

- Rue du Rantin
- Rue des Davières
- Avenue Nelson Mandelas
- Rue des Etangs
- Rue du Lys
- Avenue de Villefranche
- Rue Marceau

La capture sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale ;

Article 3 : L'identification de ces chats sera réalisée au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis ;

Article 4 : La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L.211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité de la Fondation 30 Millions d'Amis ;

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

A Romorantin-Lanthenay, le 07 Octobre 2025

Par délégation du Maire,
L'adjoint,

[Signature]



Philippe SEGUIN

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire de cet acte

Publié ou notifié le

08 OCT. 2025

Date de mise en ligne sur le site internet

09 OCT. 2025